



Préavis municipal

sur le budget 2017 de la bourse communale

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le budget 2017 de la bourse communale présente un total de charges de frs.1'965'506.- et un total de recettes de frs.1'890'235.-. Il laisserait à la charge de l'exercice 2017 un excédent de dépenses de frs.75'271.-. Des rentrées fiscales supérieures aux montants portés au budget, ainsi que des revenus exceptionnelles, permettraient de diminuer, voire d'annuler le déficit envisagé.

Nous apportons des commentaires sur les postes présentant des différences significatives par rapport au budget précédent :

Administration générale

Le poste 100.300.00 tient compte de l'augmentation de la rémunération des membres des autorités communales proposée dans le préavis ad hoc, à frs.40'000.-.

Impôts

Les montants portés au budget sont le résultat d'une estimation prudente, basée sur les rentrées fiscales 2016 arrêtée au 30.09.2016 et sur les informations connues de la Municipalité. Le taux communal reste fixé à 66 suite à l'acceptation par le Conseil général en juin dernier de l'arrêté communal d'imposition pour l'année 2017.

Service financier

Les montants portés au budget concernant la péréquation nous sont fournies par le service des communes et sont calculées sur la base des derniers chiffres connus, à savoir l'exercice 2015. Elles mettent en avant une participation de frs.296'045.-. L'adaptation, prenant en compte les chiffres effectifs contenus dans le budget 2017, nous permet de diminuer notre participation de frs.103'000.- à frs.193'045.-.

Terrains

La révision des conditions du prêt grevant la parcelle 54 nous permet de diminuer la charge des intérêts à frs.1'000.- (poste 310.322.00). La Municipalité souhaitant trouver une affectation à cette parcelle, nous avons décidé de mener une étude préalable et de mettre au budget la somme de frs.6'000.- (poste 318.03).

Bâtiments communaux

Les montants portés au budget correspondent à un entretien normal des bâtiments communaux.

Nous relevons la somme encaissée au titre de location des classes du collège, à savoir frs.34'838.- (poste 352.427.00). Cette somme correspond aux frais d'entretien et d'exploitation du bâtiment. En effet, le contrat qui nous lie à l'ASIGE prévoit un paiement des charges de l'emprunt, intérêts et amortissement, sur une période de 30 ans, période arrivée à son terme cette année.

Instruction publique et cultes

Les charges de l'enseignement, tant primaire que secondaire, sont en hausse. Cette hausse s'explique par l'augmentation du nombre d'élèves et par la mise à disposition d'un nouveau bâtiment à Grandson.

Police

Notre participation aux coûts de la police cantonale se montent à frs.57'000.-. Cette somme est adaptée selon le même principe que la péréquation, en prenant en compte les montants portés au budget, ramenant notre participation prévisible à frs.47'500.-.

Sécurité sociale

Au poste 710.352.03, RADEGE (Réseau d'accueil des enfants de Grandson et environs), nous voyons notre participation bondir à frs.54'000.-. Cette augmentation s'explique par une augmentation des places d'accueil, une mise à niveau des conditions d'accueil et par l'augmentation de la masse salariale, entre autre. Petit espoir de voir ces coûts baisser, des décisions de subventionnement de ces unités d'accueil seront prochainement discutées tant au niveau de la Confédération que du Canton.

Concernant la facture sociale cantonale, la prévision de participation se monte à frs.257'834.-.

Service des eaux

Les postes 810.322.00 et 810.331.01, intérêts et amortissement, sont marqués par la prise en compte des charges induites par les investissements de 2014, mais également par les travaux d'adaptation actuellement en cours sur le réservoir. Ces travaux nous permettent de porter la somme de frs.33'500.- en revenu, pour la location de l'ouvrage à l'ACRG. La convention n'étant pas à ce jour signée, ces chiffres sont des estimations tirées des diverses discussions avec notre partenaire. L'adoption par le Conseil général du nouveau règlement sur la distribution de l'eau, qui introduit une taxe par unité locative, nous permet d'augmenter le produit de la vente de l'eau à frs.70'000.-.

CONCLUSION

Le budget 2017 de la bourse communale présente un excédent de dépenses de frs.75'271.-.

Les principales causes expliquant cette situation sont de plusieurs natures.

Du côté des revenus :

- Une estimation prudente des rentrées fiscales liées aux personnes morales, aux droits de mutations et gains immobiliers, ainsi que des taxes de raccordements aux réseaux EU-EC-ESP modestes en regard des demandes de permis de construire déposées.
- La baisse de la location perçue sur le collège.

Du côté des charges :

- Une augmentation des dépenses liées à la sécurité sociale (facture sociale, accueil des enfants, aides et soins à domicile).

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'accepter le budget 2017 de la bourse communale tel que présenté.

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 15 novembre 2016

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



J.-D. Cruchet



La Secrétaire :



C. Pavid